

Conseil des ministres du 22 octobre 2010

POLITIQUE DE MIGRATION ET D'ASILE

Recrutements supplémentaires dans les instances d'asile

Suite à la forte augmentation du nombre de demandes d'asile, le Conseil des ministres a décidé de renforcer les effectifs des instances d'asile. Il ratifie ainsi les décisions du Comité ministériel restreint ("kern") du 30 septembre 2010. A partir de novembre 2010, 57 agents seront engagés à l'Office des Etrangers, 41 agents au Commissariat-général aux Réfugiés et aux Apatrides et 10 agents au Conseil du Contentieux des Etrangers. Le personnel engagé suite à la décision du Conseil des ministres du 16 octobre 2009 et du 22 mars 2010 sera prolongé jusqu'à fin 2011.

Par ailleurs, afin de continuer à investir dans une capacité d'accueil suffisante pour les demandeurs d'asile, le Conseil des ministres a également ratifié deux autres points des décisions du "kern" du 30 septembre 2010. Les places supplémentaires créées en 2010 seront prolongées en 2011. Des moyens ont en outre été libérés pour lancer 2000 initiatives d'accueil locales au sein des CPAS. Ceux-ci seront assurés d'un contrat sur deux ans, avec un préavis de 3 mois.